



# AVIS PUBLIC

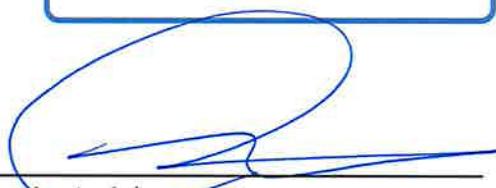
## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 2 mars 2020, a adopté le projet de règlement suivant :
  - #20-779 modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674);
- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 avril 2020 à 20 heures, au 33, rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ce règlement;
- Que le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire-trésorier au 33, rue de l'Église, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Que le projet de règlement #20-779 contient une modification d'une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 13 mars 2020

Avis numéro : 2020-18



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

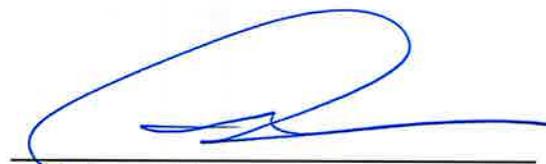
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 13 mars 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 13 mars 2020.



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier